



VILLE DE VILLEJUIF
 DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

COMPTE RENDU SOMMAIRE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le douze décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine CORDILLOT, Maire. La séance est ouverte à 19 h 10.

PRESENTS : Mme CORDILLOT (*sortie lors du débat sur les délibérations n°231/2013 et 232/2013 – présidence de séance par M. LE BRIS*), MM. LE BRIS, TERILTZIAN, Mmes MONCOURTOIS, DA SILVA PEREIRA, MM. GIRARD, ARROUCHE, Mmes STANCIU, JEDRZEJEWSKI, M. BAHLOUL, Mme TAILLE-POLIAN, M. PERILLAT-BOTTONET, Mmes CHARBONNEAU (jusqu'à 00h12), BALTAGI, MM. DOMENC (à partir de 21h25), LEPELTIER, STAAT (à partir de 20h13), Mme PAYEN-THIRY (à partir de 20h19), MM. ROUY, LE PRIELLEC, Mme LEBLANC, M. LAFON, Mme KERAUDY (à partir de 20h13 – absente lors de l'adoption du compte-rendu de la séance du 26 septembre 2013 et du 17 octobre 2013, et des délibérations 194/2013 à 198/2013), M. THEBAULT (à partir de 21h25 – absent lors de l'adoption du compte-rendu de la séance du 26 septembre 2013 et du 17 octobre 2013, et des délibérations 194/2013 à 199/2013), MM. SOFI, BULCOURT, CARVALHODA SILVA, Mme DENIARD.

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

- | | |
|------------------------|--|
| Mme CHARBONNEAU | par Mme KERAUDY (à partir de 00h12) |
| M. DOMENC | par M. TERILTZIAN (jusqu'à 21h25) |
| Mme.RAPON | par M. PERILLAT-BOTTONET |
| M. STAAT | par Mme DA SILVA PEREIRA (jusqu'à 20h13) |
| Mme PAYEN-THIRY | par M. GIRARD (jusqu'à 20h19) |
| M. BOURGOIS | par Mme TAILLE-POLIAN |
| Mme BISSE-JENASTE | par Mme BALTAGI |
| Mme THEVENOT | par M. LE PRIELLEC |
| Mme REVAULT-D'ALLONNES | par Mme JEDRZEJEWSKI |
| Mme ROGER | par Mme MONCOURTOIS |
| Mme DJAHLAT-BUNOUX | par M. ARROUCHE |

ABSENTS NON REPRESENTES : Mmes VINCELET, BEURTHERET, DELAVAUULT, CASEL, MM. ROUSSEAU, ARVEILLER, HAREL, BENTOLILA.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. LAFON a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 200/2013 **SEANCE DU 12 DECEMBRE 2013**

OBJET : Vote du Budget Primitif 2014

Vu le code général des collectivités territoriales,

République Française
 Liberté • Egalité • Fraternité

Mairie de Villejuif
 4807 Villejuif Cedex

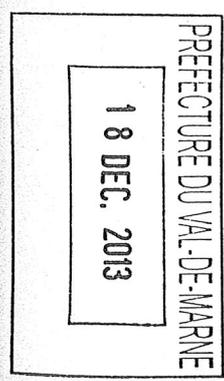
Tél. 01 45 59 20 00
 Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 43

Certifié exécutoire
 Compte tenu de l'affichage
 le
 et du dépôt en Préfecture le

Le Maire



Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 17 octobre 2013,

Au regard des dispositions de la loi de programmation 2012-2017, du projet de loi de finances pour 2014 qui comprime fortement les finances des collectivités, il est anticipé une baisse du montant global des concours de l'État alloués à Villejuif,

Vu le projet du Budget Primitif pour l'exercice 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article 1^{er} : Vote le Budget Primitif 2014 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	18 231 029,00	
012	Charges de personnel	48 551 400,00	
013	Atténuations de charges		770 100,00
014	Atténuations de produits	400 000,00	
65	Autres charges de gestion courante	5 319 637,15	
66	Charges financières	4 908 000,00	
67	Charges exceptionnelles	1 563 130,00	
70	Produits des services du domaine		5 767 889,00
73	Impôts et taxes		53 693 658,00
74	Dotations, subventions et participations		23 753 425,00
75	Autres produits de gestion courante		506 380,00
76	Produits Financiers		128 147,66
77	Produits exceptionnels		155 000,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 679 681,23	466 000,00
023	Virement à la section d'investissement	3 587 722,28	
	TOTAL :	85 240 599,66	85 240 599,66

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
----------	---------	----------	----------

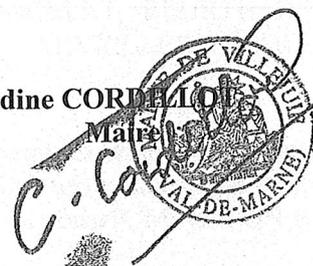
024	Produits des cessions d'immobilisation		2 874 318,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		2 070 000,00
13	Subventions d'investissement reçues		1 919 346,50
16	Emprunts et dettes assimilées	6 500 000,00	7 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles	190 000,00	
204	Subventions d'équipement versées	460 000,00	
21	Immobilisations corporelles	4 556 593,00	
23	Immobilisations en cours	8 806 575,35	
27	Autres immobilisations financières		348 100,34
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	466 000,00	2 679 681,23
041	Opérations patrimoniales	48 765,00	48 765,00
021	Virement de la section de fonctionnement		3 587 722,28
	TOTAL	21 027 933,35	21 027 933,35

Article 2 : Décide de maintenir les taux communaux d'imposition à leur valeur de 2013, soit :

Taxe d'habitation :	19,48 %
Taxe sur le foncier bâti :	24,84 %
Taxe sur le foncier non bâti :	124,54 %

Claudine CORDELLI

Maire



ADOPTION, A LA MAJORITE

1 ABSTENTIONS (M. THEBAULT) 2 CONTRE (M. CARVALHO DA SILVA, Mme DENIARD)

RAPPORT N° 13-12-101 **au Conseil Municipal du 12 décembre 2013**

Objet : Vote du Budget Primitif 2014

Lors du Débat d'orientations budgétaires, il avait été relevé que l'établissement du Budget 2014 s'effectuerait dans un contexte de plus en plus difficile avec un effet de ciseau (réduction des recettes et progression des dépenses) qui nécessiterait de faire des choix sous la contrainte.

Ce constat n'est pas propre à notre commune. Bien au contraire, nous assistons à une détérioration globale de la situation financière des collectivités, avec une baisse généralisée de l'épargne occasionnant un ralentissement des investissements publics locaux.

En octobre dernier, dans la note de conjoncture éditée par la banque postale, il est noté :

- « L'épargne brute a diminué de 1,2% en 2013, pour la deuxième année consécutive, fait rare dans l'histoire des finances locales ».
- « Toutes choses égales par ailleurs, une baisse de 10% des dépenses d'équipement des collectivités locales représente l'équivalent de 0,2 point de croissance en moins, auquel s'ajoutent toutes les répercussions en matière d'emploi et de dépréciation du patrimoine public" ».

Les associations d'élus, et notamment l'association des Maires de France, dénoncent depuis plusieurs mois les transferts de charges et les réfections des dotations de l'État et déplorent le manque de concertation.

Pour Villejuif, dont les marges budgétaires de manœuvre sont réduites, cette situation constitue une double peine. Elle vient endiguer les efforts à la fois de gestion et de développement économique du territoire.

Ainsi, le projet de budget proposé est le résultat d'arbitrages contraints par le contexte et les incertitudes institutionnelles. Il est la compilation :

- Des effets des dispositions nationales sur :
 - la réduction des dotations de l'État
 - l'instauration des nouvelles dépenses contraintes (rythmes scolaires, augmentation des taux de TVA, revalorisation des salaires des agents de catégorie C, etc...).
- De la volonté de préserver et consolider le service public local – seul rempart pour de nombreuses familles face à la crise actuelle, en le dotant, au plus juste, des moyens nécessaires aux attentes des habitants, au Vivre Ensemble et au développement équilibré du territoire.
L'ensemble des propositions budgétaires sont ainsi détaillées dans les documents établis par pôle administratif.

➤ De l'engagement de maintenir les taux d'imposition et de préserver l'avenir en :

- évitant d'aboutir, malgré l'effet de ciseau, à une épargne nette négative,
- respectant le plafond de 7,5 M€ d'emprunt nouveau, soit, au regard du montant de 6,5 M€ de capital remboursé, une progression de l'encours limitée à 1 M€,
- présentant un programme d'investissements qui répond à la fois aux nécessités de rénovations du patrimoine existant et aux besoins d'extension des équipements scolaires.

Le projet de budget soumis au vote du Conseil Municipal est intégralement présenté dans le document réglementé M 14 et les grandes masses et l'équilibre en sont synthétisés dans la balance jointe (annexe n°1) et dans le programme d'investissements (annexe n°3).

1) Les recettes de fonctionnement sont, en l'absence des notifications par les services de l'État qui ne seront adressées qu'au cours du premier trimestre 2014, basées sur :

- ✓ le dynamisme des bases d'imposition qui résulte de la stratégie municipale d'aménagement et de développement économique, avec l'intégration notamment de la dernière phase d'implantation de LCL. De plus, le législateur devrait voter une progression forfaitaire annuelle des bases de 0,9 %.

Ainsi, nous pouvons escompter une progression significative du produit fiscal (+ 1,5 M€) et des reversements de la CAVB au titre de la contribution foncière économique (+ 0,5 M€).

Pour autant, la contestation de la Cotisation à la Valeur Ajoutée (CVAE) instaurée lors de la suppression de la taxe professionnelle est, plus que jamais justifiée. La complexité de ce nouvel impôt facilite l'optimisation fiscale par les entreprises et son opacité rend impossible pour les services fiscaux d'identifier la richesse produite sur chaque territoire.

Reposant sur un système déclaratif des entreprises et un mode aléatoire de répartition entre collectivités, cet impôt allège les contributions du monde économique, surtout des grands groupes, facilite l'évasion fiscale et rend impossible toute projection.

Les réductions d'effectifs et le manque de moyens de contrôle des services fiscaux aggravent cet état de fait. Les entreprises déclarent ce qu'elles veulent et nous sommes dans l'impossibilité d'obtenir les informations légitimes dont nous avons besoin lors de la construction budgétaire.

Or la taxe professionnelle, malgré ses défauts, était un impôt dynamique, vérifiable et localisé.

Il est donc indispensable que dans le cadre de son projet de « grande réforme fiscale », le gouvernement requestionne l'impôt économique local pour :

- recréer le lien entre les entreprises et leur territoire d'implantation.

- garantir la contribution des entreprises à la réalisation et le fonctionnement des infrastructures et les services publics de proximité dont elles et leurs salariés bénéficient.
 - rééquilibrer l'effort fiscal entre entreprise et ménages ; la suppression de la taxe professionnelle ayant réduit la charge des entreprises de 8 milliards d'euros.
- ✓ Une forte réduction des dotations d'État (annexe n°2) puisque cette année, le budget communal subira à la fois la baisse récurrente des compensations fiscales (appelées à disparaître à moyen terme) et une réfaction de sa Dotation Globale de Fonctionnement – traduction de la baisse de 1,5 milliard d'euros en 2014 des concours de l'État aux collectivités.
- Pour notre budget, c'est une baisse de 0,6 M€ qui est envisagée, à laquelle s'ajoutera une augmentation de la contribution au FPIC, au titre de la péréquation horizontale, d'au moins 66 K€.
- Des réfections similaires sont programmées en 2015 et il est à craindre que l'Etat poursuive, dans les années futures, sa stratégie visant à contraindre les ressources des collectivités, au nom de la réduction du déficit public global, bien qu'elles n'en soient pas responsables.
- ✓ Le développement de certaines activités municipales (Consultations médicales, places en crèches, ect...) qui, au-delà d'apporter des réponses supplémentaires aux attentes des habitants, génère des participations supplémentaires des usagers.
- ✓ Une politique tarifaire raisonnée conduisant à limiter à 1% la hausse des participations familiales et à 1,3%, soit l'inflation prévue pour 2014, celle des autres tarifs municipaux.
- ✓ Des démarches contractuelles volontaristes pour construire des partenariats financiers, même si nous pouvons craindre de nouveaux désengagements de la Caisse d'Allocations Familiales ou de l'État en matière de politique de la ville.

2) Les dépenses de fonctionnement sont établies pour répondre à un triple enjeu :

- maîtriser les coûts des actions déployées tout en assurant un service public de qualité.
- intégrer le dynamisme démographique et les évolutions sociétales débouchant sur de nouvelles attentes nécessitant des réponses complémentaires et novatrices,
- transcrire les impacts de la crise (volonté politique locale de préserver la cohésion sociale) et des décisions nationales (dépenses obligatoires).

Ainsi, les majorations de crédits sont concentrées sur :

- ✓ Les politiques sociales et familiales avec :
- Un renforcement des crédits d'aide sociale (+ 24 K€) pour répondre à l'accroissement des besoins de solidarité,
 - un accroissement de la subvention au CCAS (+ 60 K€) pour garantir le niveau d'accompagnement auprès des personnes âgées,

- une augmentation des consultations et des moyens alloués à la santé, financée par les recettes des actes correspondant, ce qui permet ainsi de stabiliser l'effort budgétaire dans ce secteur.
- l'ouverture en année pleine de la crèche des Guipons, compensée budgétairement par la fermeture de la crèche familiale, qui cumulée au développement de partenariats avec les établissements hospitaliers et la réorganisation des modes d'accueil de la structure N. Mandela, traduit l'engagement d'augmenter les capacités d'accueil de 75 places.

- ✓ Le renforcement des moyens destinés à la propreté et l'entretien des espaces extérieurs. Il s'agit, en complémentarité avec l'accroissement de la mécanisation entreprise au cours de ces dernières années et le déploiement progressif de démarches participatives (GUP) et partenariales avec les bailleurs notamment, de faire face à l'accroissement du domaine public (RD 7, square J. Ferrat, etc) et de consolider nos propres interventions sur le cadre de vie (lutte contre les dépôts sauvages, les nuisances multiples, nettoyage des voies...). Le respect et le partage de l'espace public sont des vecteurs incontournables du « Vivre ensemble ».

Il est ainsi proposé, à l'issue du travail de concertation engagé avec les personnels, de réorganiser en profondeur les modes et horaires d'interventions et de retenir au budget la création de 10 postes dont 5 pourraient être des emplois d'avenir et dont 3 seraient financés par la nouvelle convention de mutualisation avec la CAVB que les assemblées devraient adopter début 2014. Cet important dossier, qui illustre la capacité d'adaptation du service public, fera l'objet d'un rapport au Comité Technique Paritaire dans les prochains mois. et pourra à être mis en œuvre au cours de l'année 2014.

- ✓ L'impact de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, avec l'organisation des temps d'activités périscolaires durant la pause méridienne légèrement allongée. Cette disposition engendre la création de 23 postes en équivalents temps pleins (soit 257 K€ pour une mise en œuvre en septembre 2014) et l'inscription de 45 K€ au titre des dépenses d'activités.

La mise en place de dispositifs de financement de cette réforme, à savoir le fonds d'amorçage le l'Etat et la participation de la CAF permet d'escompter 154 K€ de recettes. Cependant, à ce jour, leur pérennité n'est garantie respectivement que pour un et trois ans.

- ✓ La revalorisation, sans accompagnement financier de l'Etat, des rémunérations des salariés de catégories C. Les modalités réglementaires n'étant pas encore publiées, le coût réel de cette mesure est impossible à évaluable. Dans l'attente, une provision de 300 K€ est constituée et celle-ci devra être ajustée au cours de l'année.

3) Le poids de l'annuité de la dette est estimé à presque 11 M€ et intègre les risques de taux dégradés de prêts structurés. Cette prudence est nécessaire dans l'attente :

- ✓ des suites judiciaires qui seront données par les tribunaux aux recours déposés en juin contre la SFIL pour 7 prêts,

- ✓ des avancées et concessions éventuelles que la SFIL acceptera éventuellement de consentir dans la renégociation de ces prêts,
- ✓ des possibilités de sortie pour les prêts les plus dégradés, que pourra offrir le fonds de soutien prévu dans le Projet de Loi de Finances pour 2014. Le bénéfice de ce dispositif étant conditionné au retrait des assignations déposées, il conviendra de s'assurer au préalable que les intérêts de la ville, à court et long termes, sont préservés.

L'importante progression des frais financiers (près de 2 M€ de plus en cinq ans) a fortement annihilé la maîtrise globale sur la mandature, de l'encours de la ville (passé de 102 M€ au 1^{er} janvier 2009 à 107 M€ au 1^{er} janvier 2014, ce qui représente moins de 1 M€ par an, alors que dans le même temps la ville a connu un fort dynamisme démographique nécessitant par exemple l'agrandissement des écoles Pasteur et des Hautes Bruyères).

C'est avec cette volonté, qu'en 2013, une demande de prêt a été déposée auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, mais au regard des conditions imposées, le dossier n'a pu aboutir.

Cette démarche sera renouvelée en 2014, notamment au titre du financement des nouveaux locaux scolaires.

En tout état de cause, face à l'augmentation des frais financiers de Villejuif et des collectivités locales en général, la question de dispositions dérogatoires aux lois des marchés financiers pour les emprunts publics, reste posée.

Face, d'une part à la réduction des concours de l'Etat et d'autre part à de nouvelles dépenses obligatoires, le budget 2014 proposé ne permet pas de dégager d'Épargne nette.

4) Pour autant, le programme d'investissements reste ambitieux (annexe n°3). Ainsi, les crédits d'investissement s'élèvent à 14,5 M€ et incluent à la fois :

- ✓ des réhabilitations importantes de l'accueil du centre de santé P. Rouquès (0,75 M€), de la toiture du gymnase P. Langevin (0,3 M€), de la salle de spectacle de la MPT G. Philipe.
- ✓ l'acquisition du terrain de la future école des réservoirs (2,12 M€), sachant que l'extension de l'école J. Vilar qui sera réalisée en 2014 est financée par l'enveloppe budgétaire constituée en 2012 et 2013.
- ✓ la poursuite du programme d'accessibilité des équipements municipaux pour lequel une somme spécifique de 0,2 M€ est prévue, en complément des mises aux normes effectuées lors de travaux de rénovation.
- ✓ une somme de 5,12 M€ pour des opérations de rénovations et gros entretiens du patrimoine communal, dont 0,47 M€ réalisé par les ateliers municipaux. Elle comprend :
 - 3,7 M€ de travaux (sanitaires, isolation, peintures, revêtements, réfection des toitures, des réseaux, etc ...) sur les bâtiments : 1,8 M€ dans l'ensemble des

écoles, 0,4 M€ dans les équipements sportifs, 0,2 M€ dans les structures petites enfances, etc.

- 1,4 M€ de travaux dans les parcs (jeux, clôtures, plantations, arrosage...) et sur les cheminements et voies privées de la ville (éclairage public, assainissement, signalétique...).
- ✓ 1,4 M€ pour le renouvellement et le développement des matériels, mobiliers, engins et véhicules utilitaires indispensables au fonctionnement quotidien et à l'amélioration du service public local.
- ✓ Une somme équivalente de 2,7 M€ au titre des acquisitions foncières (dépenses) et des cessions de propriétés (recettes).

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) relatif aux investissements de 2013 et la mobilisation de subventions auprès des divers partenaires (Etat, Région, Département, CAF, CAVB, etc...) s'élèvent à 4,2 M€ et permettent d'assurer le financement partiel de ce programme d'investissements et ainsi de limiter le recours à l'emprunt nouveau à 7,5 M€.

Bien que son élaboration se soit effectuée dans un cadre social et financier contraignant (réductions durables des dotations d'Etat, annonce d'une réforme fiscale) et dans un contexte de bouleversements institutionnels (création de la métropole parisienne en 2016 et disparition annoncée de la communauté d'agglomération), le Budget 2014 continue d'affirmer le choix :

- ✓ d'un service public local fort, axé sur la solidarité, le lien social, le Vivre ensemble, la défense des droits de chacun, l'épanouissement des enfants et des jeunes, le sport et la culture pour tous, le soutien aux initiatives associatives et citoyennes, etc.
- ✓ d'un aménagement maîtrisé pour un développement ambitieux et équilibré de la ville et face à une forte pression foncière.
- ✓ de l'amélioration continue du cadre de vie pour œuvrer à un espace public partagé par tous.
- ✓ de garantir la structure financière de la ville sans augmenter la pression fiscale, au-delà de la revalorisation des bases fixée par le législateur à 0,9%.

La décision, au regard du calendrier électoral, de proposer au Conseil Municipal de voter le Budget Primitif 2014 dès le mois de décembre, signifie, plus encore que les années précédentes, que les propositions devront être ajustées en cours d'exercice, notamment en fonction des notifications reçues et du résultat 2013 à reprendre.

Je propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de Budget Primitif 2014 présenté.

Objet : Vote du Budget Primitif 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 17 octobre 2013,

Au regard des dispositions de la loi de programmation 2012-2017, du projet de loi de finances pour 2014 qui comprime fortement les finances des collectivités, il est anticipé une baisse du montant global des concours de l'État alloués à Villejuif,

Vu le projet du Budget Primitif pour l'exercice 2014,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Vote le Budget Primitif 2014 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	18 231 029,00	
012	Charges de personnel	48 551 400,00	
013	Atténuations de charges		770 100,00
014	Atténuations de produits	400 000,00	
65	Autres charges de gestion courante	5 319 637,15	
66	Charges financières	4 908 000,00	
67	Charges exceptionnelles	1 563 130,00	
70	Produits des services du domaine		5 767 889,00
73	Impôts et taxes		53 693 658,00
74	Dotations, subventions et participations		23 753 425,00
75	Autres produits de gestion courante		506 380,00
76	Produits Financiers		128 147,66
77	Produits exceptionnels		155 000,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 679 681,23	466 000,00
023	Virement à la section d'investissement	3 587 722,28	

**Balance de fonctionnement du BP 2014 sans hausse des taux
(en milliers d'euros)**

1% sur les taux représente 320 K euros de recettes

	2013 (BP + DM + BS)	2014 projections DOB	2014 proposit° définitives	OBSERVATIONS/COMMENTAIRES
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	84 267	85 557	85 112	
1) RECETTES FISCALES	34 219	35 757	35 757	revalorisat° forfaitaire de 0,9 % et croissance bases / construct°
2) CONCOURS DE L'ETAT	20 423	20 027	19 853	annexe n° 2
3) AUTRES RECETTES	13 901	14 650	14 379	
dont recettes familles (CPT 70)	5 849	6 105	5 768	changement modalités transports handicapés (-400 K€ = dépenses)
dont autres	7 649	8 145	8 145	dont 154 K€ réforme rythmes scolaires
dont travaux régie	403	400	466	
4) ATTRIBUTIONS/FLUX EPCI	14 623	15 123	15 123	
compensation de TP	8 771	8 771	8 771	
dotation solidarité communautaire totale	4 097	4 097	4 097	
dont fonds de concours	1 755	2 255	2 255	croissance des bases CFE
5) RESULTAT N-1	1 101			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	73 171	74 440	74 059	
1) PERSONNEL (chap 012)	47 097	48 200	48 551	dont revalorisat° agents C (300 K€), élect° (165 K€), rythme sco (257 K€)
2) AUTRES DEPENSES	26 074	26 240	25 508	
dont Sub. & Contingent (655&657)	4 573	4 573	4 581	
dont Dépenses directes des serv.	20 149	20 149	19 509	changement modalités transports handicapés (-400 K€ = recettes)
dont contribution VF au FPIC	279	345	345	
dont remboursement DSC 2002 et 2003	1 073	1 073	1 073	
EPARGNE DE GESTION	11 096	11 117	11 053	
ANNUITE EXISTANTE	11 345	11 514	11 414	
CAPITAL(hors renégociat°)	6 235	6 500	6 500	
INTERETS	5 110	5 014	4 914	avec prévisions de taux dégradés de certains prêts et taux actuels
ANNUITES TRANSFERT VOIRIE	-398	-427	-427	
TOTAL DE DETTE	10 947	11 087	10 987	
ANNUITES/RECETTES FONCTIONmt	12,99%	12,96%	12,91%	
EPARGNE NETTE	149	31	67	

TABLEAU DES CONCOURS DE L'ETAT
(en milliers d'euros)

NATURE DES CONCOURS	2013	2014	OBSERVATIONS
	notifié	hypothèses	
D.G.F.	13 875	13 498	baisse de la part garantie et réfaction/diminution des 1,5 Milliard €
TOTAL D.G.D.	362	360	hypothèse de stabilité
D.S.I.	11		disparition du corps des instituteurs
TOTAL D.S.U.	1 324	1 344	hausse basée sur inflation 2014 prévisionnelle de 1,3 %
TOTAL COMPENSAT° TP	725	609	variable d'ajustement de l'enveloppe des concours de l'Etat
TOTAL D.N.P	726	579	fonds garantie dégressif VF ne répond plus aux critères
TOTAL F.S.R.I.D.F.	2 269	2 382	hypothèse / augmentation enveloppe globale
COMPENSATION T.H.	707	714	au regard des éléments disponibles
TOTAL COMPENSAT° T.F.	425	367	au regard des éléments disponibles
TOTAL GENERAL	20 424	19 853	

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS
(en millions d'euros)

RECETTES DEPENSES	2011 prévis°	2012 BP+BS+DM	2013 BP	2014 DOB	2014 proposit°	2015	2016	commentaires et observations
RECETTES PROPRES D'INVESTISSEMENT (TLE, FCTVA....)	2,24	2,47	2,20	2,60	2,39	2,60	2,60	
FONDS DE CONCOURS CAVB (retour croissance de bases+rôles sup)	0,85	1,52	1,60	1,60	1,60	1,60	1,60	
AUTOFINANCEMENT	0,13	1,03	0,10	0,50	0,07	1,50	2,00	
TOTAL RECETTES DISPONIBLES	3,22	5,02	3,90	4,70	4,05	5,70	6,20	
ENVELOPPE POUR MAINTIEN DU PATRIMOINE								
travaux en régie	0,75	0,40	0,40	0,40	0,47	0,40	0,40	
Enveloppes entretien et rénovation des divers bâtiments et équipements	4,11	5,37	5,99	5,30	4,65	5,50	5,80	
P 3 chauffage	0,27	0,20	0,10	0,20	0,20	0,30	0,30	
informatique & réseaux	0,35	0,33	0,31	0,30	0,30	0,35	0,40	
achat (matériel, mobilier)	0,22	0,29	0,24	0,30	0,29	0,35	0,35	
matériels & machines CTM	0,40	0,73	0,70	0,70	0,50	0,70	0,80	engins voirie, propreté et utilitaires
autres : Sports/culture/Scolaire/enfance/information	0,19	0,20	0,28	0,25	0,28	0,25	0,25	
Solde à financer	6,27	7,52	8,02	7,45	6,69	7,85	8,30	
INVESTISSEMENTS DE SECURITE OU REGLEMENTAIRES								
Réaménagement et Mise aux normes sécurité Mairie	0,50	0,70	1,20					
travaux d'accessibilité dans les bâtiments ERP		0,40	0,65	0,50	0,20	1,60	1,60	certaines travaux faits avec rénovat° des bâtiments dont les crédits sont prévus par ailleurs
subvention FIPH			0,15		0,06			
subvention parlementaire			0,10					
Solde à financer	0,50	1,10	1,60	0,50	0,14	1,60	1,60	
ACQUISITIONS								
Provision pour Acquisitions & préemptions en lien avec le SAF	0,31	0,61	0,50	0,40	0,40	0,40	0,40	
préemption 25-27 D Ferry		0,55						
Préemption 133b Bd Gorki, 7 rue H Barbusse, 49 condorcet	0,79							
SAF préemption 7 rue H Barbusse	0,19							
périmètre Lebon (cession à OPH)				1,82	1,81			
132 bis av de stalingrad				0,18	0,18			
64 rue rené Hamon (clôture ZAC et à rétrocéder)			0,16					
ilot Rohri - parcelles A (à rétrocéder)			0,52					
études urbaines diverses +PLU + contingents incendie	0,44	0,32	0,43	0,40	0,30	0,40	0,40	
surcharges foncières/aide au logt social	0,31	0,18	0,21	0,20	0,00	0,20	0,20	
dont financement Etat - FAU	0,18	0,12	0,10	0,10	0,00	0,10	0,10	
Solde à financer	1,49	1,53	1,72	2,89	2,70	0,90	0,90	

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS
(en millions d'euros)

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS	2011 prévis°	2012 BP+BS+DM	2013 BP	2014 DOB	2014 proposit°	2015	2016	
Construction ou agrandissement école dont locaux provisoires solde des ZAC Guipons, centre ville, Pasteur et participat° Aragon contrat régional (à établir pour 2014-2016) Projet Urbain Partenarial, opération 35-41 H. Barbusse		2,33	0,40	3,00	2,12	13,50	13,80	en 2014 = crédits acquisit° emprise, travaux J Vilar financés par reports crédits de 2012 et 2013
			2,74			0,60	1,00	dossier à instruire en 2014
Aménagement locaux TP pour pôle RH + documentation dont financement FIPH accessibilité handicapés		0,50	1,20					
		0,12						
Ecole M. Cachin (Chassis fenêtres + peintures + sols + accès) dont financement par CUCS Lozaitis	0,55	0,50						
	0,30							
Ecole Pasteur (office, salle restau et 4 locaux classes) dont financement CUCS Pasteur	0,41							
	0,25							
toiture gymnase Langevin		0,15	0,05	0,30	0,30			cf dossier CUCS présenté en juin 2013
Démolition 43 Mermoz + Requalification espace financement CUCS Mermoz		0,25	0,05					
		0,30	0,30					
Maternelle K. Marx dont financement CUCS Delaune		0,50	0,50	0,10	0,10	1,60		cf dossier CUCS présenté en juin 2013, programme à arrêter / bâtiment classé
			0,25					
SNYG (part VF 30%, solde en 2013; 2,4 M€ en 2007et 2009	1,49	0,60	0,50					
TRR Gradinage et fauteuils (part VF = 30 % à cpter de 2014)				0,30	0,30	0,30		estimation sur la base de 30% de 2M€ HT de coût résiduel
travaux quartier R Lebon / concertation population dont financement CUCS Lebon	0,50							
	0,30							
Parc du 8 mai dont financement CUCS Dumas		0,40		0,24	0,24			dossier CUCS 2012
		0,25						
Aménagement équipement proximité local rue M Paul dont financement CUCS Vercors			0,30	0,50	0,50			cf dossier CUCS présenté en juin 2013
			0,25					
espaces publics centre (esplanade et abords église) dont financement CUCS Thorez			0,50	0,18	0,18			programme présenté en juin 2013 dossier CUCS
			0,25					
Crèche des Guipons (2013 = aménagements intérieurs) dont subvention CAF, Département et Région	1,83		0,10					
	0,49							
matériel médical et création d'une cinquième cabinet dentaire dont subvention Région	1,83	0,09						
	0,49	0,03						
Réhabilitation salle cinéma MPT G Philipe + cuisine (mise aux normes) dont financement Région - CG		0,01	0,80	0,30	0,30			
			0,23		0,03			
travaux et aménagement CMS Rouquès subventions région pour plateau technique (solde 2012)			0,05	0,75	0,75			
			0,18	0,15	0,10			
gymnase K. Marx Participation Conseil Général				0,10	0,10			études préalables pour finaliser le projet
Solde à financer	4,78	4,52	0,26	5,62	4,76	14,80	12,80	

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS
(en millions d'euros)

CESSIONS ENVISAGEES	2011 prévis°	2012 BP+BS+DM	2013 BP	2014 DOB	2014 proposit°	2015	2016
pavillon "Marreine"	0,60	0,84					
Maison des maronniers							
25 à 27 rue D Féry (après préemption)		0,55	0,50				
62 ter av. Paris (restitution 10 % SAF)			0,03				
64 rue R. Hamon							
ilot Rohri						0,52	
Etang Bazoche			0,05		0,04		
terrain Moliconne 127-129 M. Gorki (ZAC Aragon)	0,50	0,50					
local rue de Verdun	0,30	0,30					
Pavillon 157 Bd M. Gorki (ZAC Aragon)		0,50					
transfert à la ville de voiries départementales (rue Lebigot)	0,10						
cessions biens "sans maitre"				0,52	0,65		
foncier emprise K. Marx/rénovation du collège par le département	0,25						
22 av. hautes Bruyères	0,09						
75 av. Allende	0,10	0,12					
propriété 161 av. République (ZAC cancer-campus)	0,09	0,50					
K Marx et préjudice Conseil Général				0,39	0,39		
périmètre R Lebon à OPH				1,65	1,65		
	2,03	3,32	0,58	2,56	2,73	0,52	0,00
DEPENSES IMPREVUES			0,37				

RECAPITULATIF	2011 (BP)	2012 BP+BS	2013 BP	2014 DOB	2014 proposit°	2015	2016
TOTAL RECETTES	7,45	9,26	9,03	7,51	6,98	6,92	7,30
EMPRUNT	7,79	6,35	7,50	7,50	7,50	6,00	6,00
EMPRUNT BONIFIE Bque Européenne d'Investissement (écoles)						7,00	8,00
TOTAL DEPENSES	15,24	15,61	16,52	16,71	14,48	25,85	24,70
EXCEDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT	0,00	0,00	0,00	-1,70	0,00	-5,93	-3,40